

fait

DEMANDE autorisation d'établir une prise d'eau sur la canalisation de l'Hôpital de Saint-Denis

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 24 Août 1955

Mesdames,

Messieurs,

Par lettre en date du 29 Septembre 1954 mon prédécesseur sollicitait de Monsieur le Préfet l'autorisation de construire sur le terrain de Belle-Pierre, deux citernes d'une contenance de 2 m3 chacune devant servir à l'alimentation en eau potable des habitants de cette région déshéritée.

Ces deux citernes devaient être alimentées par une prise d'eau à être branchée sur la canalisation du nouvel Hôpital départemental.

Monsieur le Préfet dans une correspondance en date du 14 Juin écoulé nous informe que nous pouvons faire établir cette prise d'eau sur la canalisation susvisée mais à titre provisoire. Il nous demande en outre l'adhésion du Conseil Municipal à cet effet.

Je mets donc aux voix l'acceptation de faire établir une prise d'eau sur la canalisation du nouvel Hôpital départemental de Saint-Denis et ce à titre précaire./.

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité.

*Vu et soumise à l'approbation
de Monsieur le Préfet
Saint-Denis le 16 septembre 1955
P. le Secrétaire Général
Le Chef de Service délégué
Signé: Adau de Villiers.*

*Approuvé
Saint-Denis le 19 septembre 1955
P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: R. Petit*